

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 27 Février 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etait absent : Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

Date de convocation : 21 Février 2025

D/2025-044

Objet de la délibération : Aménagement d'équipements sportifs : demande de subvention auprès de la Région au titre du bonus ruralité

Madame la Maire rappelle que la commune d'YZERON souhaite accompagner et soutenir la pratique sportive sur son territoire. Ainsi, en 2021, elle a procédé à la réhabilitation du plateau sportif et a été soutenue par la Région au titre du Bonus relance.

Aujourd'hui, elle entend poursuivre son action, et souhaite encourager son club de boules lyonnaises (La Sportive Boule Yzeronnaise), en rénovant le terrain de boules communal.

En effet, le terrain extérieur est devenu impraticable, la plupart du temps à cause du manque de perméabilité du sol. Il est donc souvent inondé et les activités s'en trouvent annulées. La solution est de refaire le drainage et le revêtement de ce terrain extérieur.

La commune entend également sécuriser l'utilisation du terrain enherbé, et renouveler les cages fixes par l'achat de deux buts foot rabattables, ainsi que des filets de foot.

L'objectif est ainsi de permettre une utilisation sécurisée de ces équipements, aussi bien par les scolaires ou extra-scolaires, que par les nombreux visiteurs (le terrain étant en accès libre, à proximité du lac du Ronzey).

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 25 043.08 € HT, soit 30 051.70 TTC.

L'opération est éligible au « bonus ruralité » de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

SOLLICITE une subvention au titre du bonus ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes pour cette opération,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 6 MARS 2025

Publication ou notification du : - 6 MARS 2025

Publication site internet le : - 6 MARS 2025

Affichage liste des délibérations le : 04/03/2025